

Préparation au test d'aptitudes théoriques

Saison 2020-2021

Objectif

Permettre à tous les arbitres de se préparer au test d'aptitudes théoriques *“afin d'avoir l'assurance raisonnable que tous les arbitres départementaux répondent aux exigences théoriques requises par le niveau de compétition arbitré.”* (Extrait de l'annexe 2 du RI de la CDA)

Echantillon

Ce document contient un échantillon de 100 questions réponses. Toutes sont référencées dans le guide des lois du jeu de la Direction Technique de l'Arbitrage (DTA) en conformité avec les lois du jeu FIFA.

Mise à jour

Chaque saison, l'échantillon est actualisé. Des questions réponses sont conservées et mises à jour des modifications des lois du jeu, d'autres sont remplacées par des questions réponses nouvelles moins obsolètes, plus complètes, plus probables ou plus réalistes que les anciennes.

Questionnaires de début de saison

Les questionnaires de début de saison conçus par la CDA sont composés uniquement de questions sélectionnées parmi les questions de ce présent document de préparation.

Auteur

Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA)



Sommaire

Loi 01 - Terrain	3
Loi 02 - Ballon	4
Loi 03 - Joueurs	4
Loi 04 - Equipement des joueurs	8
Loi 05 - Arbitre	10
Loi 06 - Autres arbitres	11
Loi 07 - Durée d'un match	12
Loi 08 - Coup d'envoi et reprise du jeu	12
Loi 09 - Ballon en jeu et hors du jeu	12
Loi 10 - Issue d'un match	13
Loi 11 - Hors-jeu	15
Loi 12 - Fautes et incorrections	18
Loi 13 - Coups francs	26
Loi 14 - Penalty	29
Loi 15 - Rentrée de touche	31
Loi 16 - Coup de pied de but	31
Loi 17 - Corner	32
Mémo 1 : Infractions passibles d'avertissement	32
Mémo 2 : Fautes passibles d'exclusion	33
Mémo 3 : Balle à terre (Sous réserve de la procédure de la Loi 8)	33

Loi 01 - Terrain

1) QUESTION L1/§1/Q1

En raison d'une panne d'éclairage, le coup d'envoi d'une rencontre prévue à 20 heures n'a lieu qu'à 20H15. Au coup de sifflet indiquant la fin de la 1ère période, qui s'est déroulée normalement, une panne d'éclairage survient. Comment l'arbitre agira-t-il dans le décompte du temps d'interruption de la rencontre ? Les 30 minutes maximales doivent-elles inclure ou non le temps de la mi-temps ?

Le décompte du temps d'interruption de la rencontre débute aussitôt car l'arbitre fait le constat de la panne immédiatement. La durée de la mi-temps fait partie du temps décompté.

2) QUESTION L1/§1/Q4

Un match est interrompu à plusieurs reprises pour des motifs liés, à la fois, aux conditions atmosphériques et à des pannes d'électricité. L'arbitre doit-il cumuler les arrêts selon les différents motifs ?

L'interruption maximale de 45 minutes comprend à la fois les motifs d'arrêts pour intempéries et pour pannes d'éclairage.

3) QUESTION L1/§2/Q2

Que doit faire l'arbitre lorsque le poteau de corner se brise de façon accidentelle en cours de match ?

Arrêt du jeu. Faire retirer le poteau défectueux et demander sa réparation ou son remplacement par un poteau conforme.

Dans le cas où le club recevant ne peut pas fournir un nouveau poteau de corner ou si le poteau n'est pas réparable, l'arbitre doit faire reprendre la rencontre en s'efforçant de trouver un moyen de remplacement provisoire (de fortune) qui respecte la sécurité des joueurs*.

4) QUESTION L1/§4/Q1

Comment l'arbitre agira-t-il si l'équipe locale lui présente un arrêté municipal alors que le match a débuté ?

L'arbitre devra arrêter immédiatement la rencontre.

Il gardera l'arrêté municipal et l'enverra avec son rapport en précisant, en particulier, les conditions dans lesquelles l'arrêté lui a été présenté.

Loi 02 - Ballon

5) QUESTION L2/§1/Q1

Lors d'une rencontre "senior" au cours de laquelle les ballons multiples sont utilisés, sur une action de jeu, le ballon va dans les tribunes. Un ramasseur de balle lance immédiatement un ballon. Le jeu reprend. Après 2 minutes de jeu, un but est marqué. Le gardien vient aussitôt faire constater à l'arbitre que le ballon est de taille 4. Décisions ?

- Le ballon n'est pas conforme à la catégorie d'âge.
- But refusé.
- Remplacement du ballon non-conforme par un nouveau ballon.
- Si le but a été marqué lors d'une action de jeu : balle à terre donnée au gardien de but.
- Si le but a été marqué directement sur une remise en jeu : la remise en jeu est à recommencer.

6) QUESTION L2/§2/Q1

Un attaquant tire au but et le ballon est renvoyé par le montant, dans le terrain, puis éclate. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.
- Le ballon éclate dans la surface de réparation : dans tous les cas, balle à terre donnée au gardien de but.
- Le ballon éclate hors de la surface :
 - Le dernier contact a eu lieu dans la surface : balle à terre donnée au gardien de but.
 - Le dernier contact a eu lieu hors de la surface : balle à terre donnée à un joueur de l'équipe qui avait la possession du ballon et à l'endroit du dernier contact.

Loi 03 - Joueurs

7) QUESTION L3/§1/Q1

À la 65^{ème} minute de jeu, le joueur n°8B commet une faute sur un adversaire que l'arbitre sanctionne d'un coup franc direct. Lors de l'arrêt de jeu, l'équipe A demande le remplacement du n°7A. Le remplaçant n°14A, nouvellement entré, effectue la remise en jeu et marque le but directement pour son équipe. C'est alors que le capitaine de l'équipe B demande l'annulation du but et souhaite déposer une réserve technique car l'équipe A n'a inscrit que 13 joueurs sur la feuille de match. L'assistant confirme qu'aucun joueur n'était inscrit en n°14. Décisions ?

Une telle erreur n'aurait pas dû se produire si un contrôle vigilant avait été effectué au moment du remplacement.

- But refusé.
- Avertissement au capitaine de l'équipe A pour comportement antisportif.
- L'arbitre doit faire quitter le terrain à ce remplaçant victime d'une erreur administrative de ses dirigeants.
- Retour possible du n°7A.
- Mise en œuvre du dépôt de la réserve.
- L'arbitre se rend compte de la situation au moment où le ballon se trouve dans les filets. Ce joueur n°14 ne pourra pas participer à la rencontre quel que soit le type de feuille de match utilisé. Par conséquent, il doit être considéré comme un agent extérieur.
- Coup franc à recommencer.
- Rapport.

8) QUESTION L3/§2/Q4

En cas d'exclusion de joueurs avant le coup d'envoi, après établissement de la feuille de match, peut-on, jusqu'au coup d'envoi, inscrire des nouveaux joueurs en cas d'absence de remplaçants inscrits ou, une fois la feuille de match établie, n'y a-t-il plus de possibilité d'inscription de nouveaux joueurs ?

Les dispositions actuelles permettent d'inscrire des remplaçants avant le coup d'envoi.

Uniquement avant le coup d'envoi, ces remplaçants pourront remplacer les joueurs interdits sans possibilité d'inscription de nouveaux remplaçants.

9) QUESTION L3/§3/Q1

Un défenseur permute avec son gardien de but sans en avertir l'arbitre. Celui-ci s'en aperçoit lorsque le nouveau gardien de but se saisit du ballon des mains au point de penalty. Décisions et explications ?

La Loi 3 précise que le jeu doit se poursuivre. Au 1er arrêt naturel du jeu, les deux joueurs doivent être avertis pour comportement antisportif.

Dans le cas où l'arbitre arrêterait le jeu par erreur, celui-ci sera repris par une balle à terre donnée au gardien de but.

Si la permutation a eu lieu à la mi-temps ou durant la période entre la fin du match et le début de la prolongation, les deux joueurs ne seront pas avertis.

10) QUESTION L3/§4/Q1

Quelles décisions doit prendre l'arbitre lorsqu'une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

- Attendre le 1er arrêt de jeu.

- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Mise en garde s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).
- Reprise consécutive à l'arrêt.
- Si, par inadvertance, l'arbitre a arrêté le jeu, celui-ci sera repris par une balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.

11) QUESTION L3/§4/Q2

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère avec le jeu (dispute le ballon, crie "laisse !" à un adversaire, ...) ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
- Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.
- Dans tous les cas, exclusion s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).
- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty.
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

12) QUESTION L3/§5/Q1

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

- Attendre le 1er arrêt de jeu.
- Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.
- Reprise consécutive à l'arrêt.
- Si, par inadvertance, l'arbitre a arrêté le jeu, celui-ci sera repris par une balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.

13) QUESTION L3/§5/Q2

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et interfère avec le jeu ?

- Arrêt du jeu.
- Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.
- Quel que soit l'endroit de l'interférence : balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.
- Rapport.

14) QUESTION L3/§6/Q5

Avant le début du match, l'entraîneur de l'équipe B vient voir l'arbitre pour lui signifier que son capitaine n°4, qui avait précédemment signé la feuille de match, s'est blessé à l'échauffement. L'arbitre en prend note. Sur la feuille de match, le n°12 prend alors le n°4. Le n°4 devient le n°12.

- a. La feuille de match doit-elle être à nouveau validée par le nouveau capitaine ?
 - b. La rencontre débute et au bout de 2 minutes de jeu, l'arbitre assistant se rend compte que le joueur n°12 n'a pas changé de maillot alors qu'il aurait dû porter le maillot n°4. Doit-on considérer qu'il s'agit d'une erreur de l'arbitre et au 1er arrêt de jeu faire changer le maillot, sans sanction disciplinaire, ou considérer qu'il s'agit d'une faute de l'équipe et avertir le joueur concerné ?
- a) Les deux capitaines de chaque équipe doivent être informés et la feuille de match à nouveau validée.
 - b) L'arbitre aurait dû être plus vigilant avant le coup d'envoi et aurait dû vérifier que le changement de maillot a bien été effectué.

Au 1er arrêt de jeu, il sera procédé au changement de maillot, les joueurs concernés ne recevront pas d'avertissement.

15) QUESTION L3/§9/Q1

Un joueur blessé sur le terrain fait-il partie du jeu ?

Un joueur blessé présent sur le terrain fait partie du jeu tant que l'arbitre n'a pas arrêté le jeu. À ce titre, s'il est en position d'avant-dernier adversaire, il couvre une potentielle situation de hors-jeu.

16) QUESTION L3/§9/Q3

Une équipe joue à 8. Un de ses joueurs se blesse et sort du terrain pendant l'action de jeu alors qu'un de ses partenaires file au but. Le but est marqué. Décisions et explications ?

- But accordé.
- Le coup d'envoi ne pourra être donné que si le joueur blessé peut revenir ou alors s'il est remplacé par un remplaçant toujours disponible.
- Coup d'envoi.
- À défaut, le match est arrêté.

Loi 04 - Equipement des joueurs

17) QUESTION L4/§1/Q2

Quel comportement doit-on adopter en période hivernale avec les joueurs qui portent des bas collants de couleur différente de leur short ? Doit-on laisser jouer ou, par analogie avec les cuissards, doit-on refouler le joueur hors du terrain ?

En application des Lois du Jeu IFAB : "les joueurs ne pourront participer à la rencontre que si leurs collants sont de la couleur dominante de leur short ou de la partie inférieure du short. Et les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur." Cette situation est analogue à celle des cuissards.

18) QUESTION L4/§1/Q5

Quelle attitude adopter en ce qui concerne le port des bijoux ?

Tous les bijoux même protégés par un strap sont interdits pour les matchs de la Fédération. Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port des alliances est toléré à condition qu'elles soient protégées.

19) QUESTION L4/§1/Q6

Le port de protections utilisées suite à une blessure est-il autorisé ?

Le port de protections permettant, à un joueur blessé de participer à une rencontre, est autorisé sous réserve que ce dispositif ne présente aucun danger pour les autres joueurs. Dans ce cas de figure, il est nécessaire que l'arbitre soit informé d'une telle demande suffisamment tôt afin qu'il puisse vérifier la conformité du dispositif.

20) QUESTION L4/§1/Q7

Une équipe dispose d'un jeu de maillots à manches courtes. En raison du froid, des joueurs revêtent des maillots manches longues en dessous de leur maillot. Les manches longues de ces maillots devront-elles toutes être de la même couleur ?

En conformité avec les Lois du jeu IFAB, les joueurs ne pourront participer à la rencontre que si les manches longues de leur maillot sont toutes de la même couleur et qu'elles correspondent à la couleur principale des manches du maillot à manches courte ou d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.

21) QUESTION L4/§1/Q8

Quelle doit être l'attitude de l'arbitre lorsque des joueurs souhaitent porter des gants ou des collants pendant le déroulement du match ?

La Section indique que le port de gants et des collants (à l'exception du gardien de but) est réservé aux périodes de froid. La décision d'autoriser le port de gants ou des collants est laissée à l'appréciation de l'arbitre qui devra décider si les conditions atmosphériques le justifient ou non.

22) QUESTION L4/§1/Q10

Une personne inscrite à la fois comme entraîneur et comme remplaçant peut-elle être en costume sur le banc de touche pendant la rencontre ou doit-elle être en tenue sportive ?

Cette personne, clairement identifiée et susceptible d'entrer en jeu à n'importe quel moment, est obligée d'être en tenue sportive sur le banc de touche.

23) QUESTION L4/§1/Q11

Lors de la vérification de l'équipement, l'arbitre constate qu'un joueur porte des chaussettes coupées. Décisions ?

L'arbitre permettra au joueur de participer à la rencontre à condition que l'équipement situé sous les chaussettes coupées soit de la même couleur que celles-ci.

Si un ruban adhésif est utilisé, celui doit être de la couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.

24) QUESTION L4/§1/Q12

Un joueur se blesse sur une action de jeu. L'arbitre interrompt le jeu et se rend compte que le joueur présente une plaie qui saigne et son maillot est maculé de sang. Il l'invite donc à sortir du terrain pour en changer. Le jeu reprend et quelques minutes plus tard, lors d'un nouvel arrêt de jeu, le joueur blessé demande à revenir sur le terrain. Décisions ?

Si le joueur ne saigne plus, l'arbitre autorisera son retour à condition qu'il ait changé de maillot et qu'une vérification ait été effectuée préalablement par l'un des arbitres.

Si ces conditions ont été respectées, l'arbitre pourra autoriser son retour pendant le jeu.

25) QUESTION L4/§2/Q1

Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A tient à la main une chaussure (ou un protège-tibia) qu'il vient de perdre. Au moment même où il tente de se rechausser ou de remettre son protège-tibia en place, le ballon arrive dans sa direction. Il continue alors de jouer avec son équipement à la main et dispute un ballon aérien à un adversaire. Décisions et explications ?

Un joueur perdant accidentellement une chaussure ou un protège-tibia peut continuer à jouer jusqu'au prochain arrêt de jeu. L'arbitre laissera le jeu se dérouler.

Si un but est marqué, pour ou contre l'équipe de ce joueur, il sera accordé. Coup d'envoi

Loi 05 - Arbitre

26) QUESTION L5/§1/Q3

Lorsqu'un arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par une balle à terre, à quel moment un capitaine d'équipe peut-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ?

La réserve technique doit être déposée avant que l'arbitre effectue la balle à terre.

27) QUESTION L5/§2/Q1

Dans un choc entre un gardien de but et un joueur, les deux sont blessés. Décisions ?

Le gardien de but et le joueur de champ pourront être tous les deux soignés sur le terrain.

Par conséquent, le joueur de champ, comme le gardien de but, pourra reprendre le jeu immédiatement.

Toutefois, si les soins du joueur de champ se prolongent après que le gardien de but est rétabli, l'arbitre fera sortir ce joueur afin de faire reprendre le jeu rapidement.

28) QUESTION L5/§2/Q4

Quelle est la durée maximale d'interruption lorsque la blessure importante d'un joueur nécessite l'intervention de secours extérieurs sur le terrain ?

Le délai d'interruption de la partie, prévu pour les cas d'intempéries ou de pannes d'éclairage (45 minutes), ne s'applique pas à cette situation.

Le délai est laissé à l'appréciation de l'arbitre qui doit prendre en compte la possibilité ou non de mener la rencontre à son terme.

29) QUESTION L5/§2/Q5

Que doit faire l'arbitre, dans le cas d'une "mini blessure" où le joueur s'approche de la ligne de touche et se fait administrer "un peu de bombe", alors que le jeu se déroule ?

Cela n'a aucune interférence avec le jeu, l'arbitre tolère et n'intervient pas parce que, selon la Loi 5, les décisions arbitrales reposent sur son opinion et décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu.

30) QUESTION L5/§3/Q8

Le n° 5A a été averti en 1ère période. À la 60ème minute, ce n°5A commet une faute passible d'un avertissement sur l'attaquant n°9B qui se dirige vers le but adverse. L'arbitre laisse

l'avantage. Le n°9B tire et le ballon est capté par le gardien A. Ce dernier dégage le ballon vers son partenaire n°5A. Décisions et explications ?

- Si la faute consistait à perturber ou à stopper une attaque prometteuse :
 - Le défenseur ne sera pas averti.
 - L'arbitre laisse le jeu se poursuivre.
- En dehors d'une attaque prometteuse si la faute nécessitait un avertissement :
 - Arrêt du jeu.
 - La Loi 12, chapitre "avantage" précise qu'en pareil cas, lorsque l'arbitre a laissé le jeu se dérouler, il est tenu de l'interrompre si le fautif interfère à nouveau dans le jeu, afin de l'exclure pour un second avertissement.
 - Coup franc indirect à l'endroit où le n°5A interfère dans le jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
 - Rapport.

31) QUESTION L5/§4/Q3

L'arbitre n'arrive pas à identifier le coupable d'un acte de brutalité. Il s'adresse à son capitaine qui refuse de signaler le partenaire fautif. Le capitaine, qui persiste dans son refus, est d'abord averti puis exclu. Avant la reprise du jeu, le fautif se dénonce à l'arbitre. Décisions et explications ?

Le jeu n'ayant pas encore repris, l'arbitre exclura le vrai coupable et retirera l'exclusion infligée au capitaine.

Par contre, son comportement ne peut pas être totalement "blanchi". L'arbitre maintiendra le 1^{er} avertissement pour le comportement antisportif. Ce dernier reprend donc sa place.

Loi 06 - Autres arbitres

32) QUESTION L6/§1/Q1

L'arbitre assistant autorise, par erreur, un joueur sorti se faire soigner à pénétrer sur le terrain. Décisions ?

Seul l'arbitre est habilité à autoriser un joueur blessé à revenir sur le terrain. Cependant, compte tenu que cette autorisation a été donnée à tort par l'arbitre assistant, il convient de prendre la décision suivante :

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Balle à terre, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

33) QUESTION L6/§1/Q2

Un défenseur frappe un adversaire dans sa propre surface de réparation alors que le jeu se déroule près de l'autre but. L'arbitre assistant a vu la scène et le signale immédiatement avec

le drapeau. L'arbitre ne le voit pas tout de suite et le ballon va en sortie de but avant qu'il ne remarque le signal de son assistant. Décisions ?

- Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.
- Penalty.
- Rapport.

Loi 07 - Durée d'un match

34) QUESTION L7/§1/Q2

Quel temps additionnel l'arbitre doit-il décompter lorsque deux changements (ou plus) sont effectués lors du même arrêt de jeu ?

Le décompte du temps est laissé à l'appréciation de l'arbitre mais il ne peut en aucun cas être inférieur à 30 secondes.

Loi 08 - Coup d'envoi et reprise du jeu

35) QUESTION L8/§3/Q2

Après 17 secondes de jeu du coup d'envoi de la 2^{ème} période, l'arbitre se rend compte que le gardien d'une équipe se présente au bord du terrain pour reprendre sa place dans les buts. Décisions ?

Attendu qu'il s'agit du gardien de but, conformément à la Loi 3 paragraphe 1 :

- Arrêt du jeu.
- Coup d'envoi à recommencer.

Loi 09 - Ballon en jeu et hors du jeu

36) QUESTION L9/§1/Q1

Lors d'une attaque de l'équipe B, le joueur n°8B veut donner le ballon à son partenaire n°7B. Le ballon heurte l'arbitre assistant. Décisions ?

Le contact avec l'arbitre assistant a eu lieu hors du terrain :

- Rentrée de touche pour l'équipe A.

Le contact avec l'arbitre assistant a eu lieu sur le terrain ou sur la ligne de touche :

- Le ballon sort du terrain :
 - Rentrée de touche pour l'équipe A.
- Le ballon reste sur le terrain et entraîne une attaque prometteuse pour l'équipe B :
 - Arrêt du jeu.

- Balle à terre donnée à un joueur de l'équipe B à l'endroit où le ballon a touché l'arbitre assistant.
- Le ballon reste sur le terrain et n'entraîne pas une attaque prometteuse pour l'équipe B :
 - Laisser jouer.
- Le ballon reste sur le terrain et est récupéré par l'équipe A :
 - Arrêt du jeu.
 - Balle à terre donnée à un joueur de l'équipe B à l'endroit où le ballon a touché l'arbitre assistant.

Loi 10 - Issue d'un match

37) QUESTION L10/TAB/§1/Q1

Lors de l'épreuve des tirs au but, la Loi dit qu'il faut rendre égal le nombre de tireurs avant l'épreuve. Un joueur se blesse au moment du tir, ce qui l'oblige à quitter le terrain. Décisions et explications ?

L'équipe qui se trouve en supériorité numérique à cet instant devra informer l'arbitre du nom et du numéro du joueur qui sera retiré de la liste des tireurs.

Le joueur blessé ne pourra plus revenir et participer à la fin de l'épreuve.

38) QUESTION L10/TAB/§1/Q4

À l'issue d'un match de coupe (y compris à l'issue de la prolongation le cas échéant), 1, 2 ou même 3 joueurs accompagnés de leur entraîneur ou du médecin font constater à l'arbitre qu'ils ne sont plus aptes à participer à l'épreuve des tirs au but en raison de blessures qui n'ont pas été détectées ou constatées pendant le match.

L'arbitre doit-il obliger ces joueurs à effectuer le tir ou peut-il, après consultations, autoriser les joueurs en question à s'abstenir de tirer ?

L'arbitre n'obligera pas les joueurs blessés à participer à l'épreuve mais il demandera à l'équipe adverse d'égaliser son nombre de joueurs. En effet il n'y a pas de nombre minimal de joueurs imposés pour l'épreuve des tirs au but.

39) QUESTION L10/TAB/§4/Q2

L'équipe B utilise son 11ème joueur qui marque. Cette équipe mène alors par 9 tirs à 8. Le dernier joueur de l'équipe B devant tirer au but est le gardien. Au moment où il s'élançait, il se blesse sérieusement et se trouve dans l'incapacité de tirer. Le capitaine demande à l'arbitre d'utiliser un remplaçant n'ayant pas pris part au jeu. Décisions ?

Sous réserve que l'équipe A n'a pas épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, l'arbitre acceptera que l'équipe A utilise son remplaçant. Le gardien titulaire n'ayant pas encore effectué son tir, son remplaçant devra tirer à sa place.

40) QUESTION L10/TAB/§5/Q2

Le n°6A, blessé, se fait soigner en dehors du terrain alors que l'arbitre siffle la fin d'un match de coupe (ou de la prolongation le cas échéant). Alors que l'épreuve des tirs au but va commencer, le joueur est toujours en train de se faire soigner. Décisions ?

L'arbitre demandera au capitaine de l'équipe A si son n°6 participe ou non à l'épreuve.

- Le n°6A n'est pas en état physique de participer à l'épreuve :
 - Le capitaine B donnera le nom et le numéro de son joueur qui sera retiré de la liste des tireurs.
 - Chaque équipe débutera l'épreuve avec 10 joueurs.
- Le capitaine A souhaite que son n°6 participe à l'épreuve :
 - L'équipe B ne réduira pas son nombre de joueurs autorisés.
 - L'épreuve débutera à 11 contre 11 même si le n°6A n'est pas présent dans le rond central au début de l'épreuve.
 - L'arbitre informe le capitaine A que si le joueur n°6A ne revient pas à temps pour exécuter son tir au but (11ème), il sera considéré comme raté.
 - Si, avant le dernier tir des deux équipes, le capitaine A informe l'arbitre que le n°6A ne pourra pas participer à l'épreuve, on procèdera alors à l'égalisation du nombre de joueurs autorisés.

41) QUESTION L10/TAB/§6/Q1

Épreuve des tirs au but. L'équipe visiteuse mène par 10 buts à 9. Tous les joueurs, sauf un, ont tiré. Le 11^{ème} joueur de l'équipe locale exécute le dernier tir, use d'une feinte illégale et marque le but. Décisions ?

- But refusé.
- Avertissement au tireur pour comportement antisportif.
- Tir au but considéré comme raté.
- Fin de l'épreuve.

42) QUESTION L10/TAB/§6/Q4

Épreuve des tirs au but. Le n°5B botte le ballon avant le coup de sifflet de l'arbitre. Quel que soit le résultat du tir, ce dernier est à recommencer. Le tireur s'y refuse. Décisions ?

Le N°5B n'était pas le dernier tireur de son équipe :

- L'arbitre demandera au capitaine de désigner un autre tireur autorisé et n'ayant pas encore participé à l'épreuve.

Le N°5B est le dernier tireur de son équipe :

- L'arbitre met le joueur en demeure de tirer.
- Si celui-ci refuse : avertissement pour désapprobation des décisions de l'arbitre. S'il persiste, il est alors exclu après avoir reçu un 2ème avertissement.
- Son tir au but est considéré comme raté.
- En cas de nouvelle égalité, l'arbitre demandera au capitaine de l'équipe A de retirer un joueur autorisé afin d'égaliser le nombre de joueurs.
- Rapport

43) QUESTION L10/TAB/§8/Q1

À la fin d'un match de coupe (y compris de la prolongation le cas échéant), tous les joueurs ayant terminé le match doivent rester sur le terrain et se trouver dans le rond central pour l'exécution des tirs au but. Que doivent précisément faire les joueurs retirés de cette procédure ? Sont-ils autorisés à rester dans le rond central ?

L'accès à l'aire de jeu n'est possible qu'aux joueurs autorisés à participer à l'épreuve des tirs au but.

Dans ces conditions, les joueurs retirés de la procédure pour égaliser le nombre de joueurs des équipes en présence ne peuvent être autorisés à rester dans le rond central. Ils seront situés dans la surface technique.

Loi 11 - Hors-jeu

44) QUESTION L11/§1/Q1

Quelles sont les parties du corps que l'arbitre assistant doit prendre en compte avant de signaler un joueur en position de hors-jeu ?

- N'importe quelle partie de la tête, du tronc ou des jambes de l'attaquant doit être pris en compte.
- Par contre, les mains et les bras des défenseurs et des attaquants, y compris les gardiens de but, ne sont pas pris en compte.

45) QUESTION L11/§1/Q2

Un attaquant, en position de hors-jeu, fait un appel de balle et revient jouer le ballon dans son camp. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- La remise en jeu sera exécutée à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon dans son propre camp.
- Coup franc indirect pour l'équipe adverse.

46) QUESTION L11/§1/Q3

Un joueur déborde sur le côté gauche du terrain et centre vers le point de réparation. Il est emporté par son élan et sort du terrain. Au point de réparation, le ballon est repris par un partenaire alors que le gardien de but et un défenseur se trouvent sur la ligne de but. Le ballon est repoussé par le gardien de but vers le joueur qui avait centré et qui revient à ce moment-là sur le terrain. Ce joueur reprend le ballon et marque. Décisions et explications ?

- But accordé.
- Le joueur qui a centré est considéré comme faisant toujours partie du jeu et il ne peut être hors-jeu du fait de la présence du gardien de but et du défenseur sur la ligne de but.
- Coup d'envoi.

47) QUESTION L11/§2/Q2

Le n°6B botte le ballon en direction de son partenaire n°8B, en position de hors-jeu sur la gauche de la surface de réparation. Le ballon rebondit sur un défenseur situé sur la trajectoire et parvient au n°8B. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Le défenseur n'a, à aucun moment, cherché à toucher le ballon. Le contact entre ce défenseur et le ballon est totalement fortuit.
- Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le n°8B au moment de l'infraction.

48) QUESTION L11/§2/Q3

Un attaquant botte le ballon qui s'élève vers la surface de réparation adverse. Un défenseur s'élance pour le disputer de la tête et le dégager. Il manque son geste et dévie le ballon vers un autre attaquant, en position de hors-jeu lors du botté, qui n'allait pas au duel. Décisions et explications ?

- Laisser jouer.
- Le défenseur a manqué un geste technique par sa propre maladresse sans que cela ne soit dû à la position du ballon ni à la présence d'un adversaire.

49) QUESTION L11/§2/Q4

Un défenseur effectue un tacle régulier sur le ballon qui était jusqu'alors en possession d'un attaquant. Sur ce tacle, le ballon parvient directement à un partenaire de l'attaquant en position de hors-jeu au moment du tacle. Décisions ?

Le joueur attaquant qui reçoit le ballon ne doit pas être sanctionné hors-jeu, le ballon lui parvenant d'un adversaire.

L'arbitre assistant ne lèvera pas le drapeau et l'arbitre laissera le jeu se dérouler.

50) QUESTION L11/§3/Q1

Le n°10 de l'équipe A est en position de hors-jeu. Un partenaire lui envoie le ballon. La situation est telle que le n°10A va être sanctionné si le ballon lui parvient. Toutefois, pendant la trajectoire du ballon, le n°4B manie délibérément le ballon ou frappe un adversaire avant que le n°10A soit réellement en situation d'être sanctionné. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement pour comportement antisportif si le ballon est joué de la main ou exclusion pour acte de brutalité.
- Aucune infraction à la Loi 11 n'a été commise car la faute du n°4B a eu lieu avant que le n°10A ne joue ou ne touche le ballon. Ce dernier ne peut donc pas être sanctionné d'un hors-jeu.
- Coup franc direct pour l'équipe A ou penalty.
- Rapport en cas d'exclusion.

51) QUESTION L11/§3/Q3

Le joueur n°10 de l'équipe A est en position de hors-jeu. Un partenaire lui envoie le ballon. La situation est telle que le joueur n°10A va être sanctionné si le ballon lui parvient. Toutefois, pendant la trajectoire du ballon, le n°4B manie délibérément le ballon qui parvient malgré tout au joueur n°10A. Décisions et explications ?

- Laisser jouer.
- Aucune infraction à la Loi 11 n'a été commise car un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire, y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position.

52) QUESTION L11/§4/Q1

Quelles seront l'attitude et la décision à prendre dans le cas d'un hors-jeu signalé par l'arbitre assistant alors que l'arbitre, désirent laisser l'avantage, demande à son assesseur de baisser son drapeau ?

L'avantage s'applique également pour le hors-jeu.

Lorsque l'arbitre assistant lève son drapeau, l'arbitre signifie l'avantage. L'arbitre assistant doit, alors, baisser son drapeau et reprendre la position préconisée à la hauteur de l'avant-dernier adversaire.

Si l'avantage ne se réalise pas immédiatement ou en quelques secondes, l'arbitre peut revenir sur sa décision et sanctionner le hors-jeu préalable et cela malgré le fait que l'assistant n'indique plus, à ce moment précis, ce hors-jeu.

53) QUESTION L11/§4/Q2

Sur un long ballon en profondeur, un attaquant nettement en position de hors-jeu se lance puis se ravise car il se trouve à 30 mètres du gardien de but. Il se rend compte de son incapacité à pouvoir jouer le ballon. L'arbitre assistant a levé le drapeau mais l'arbitre le fait baisser. Le ballon, arrivé devant le gardien, fait un faux rebond et finit au fond des filets. Décisions et explications ?

- But accordé.
- L'arbitre assistant n'aurait pas dû lever le drapeau mais attendre que l'attaquant soit en situation de récupérer le ballon.
- L'arbitre a eu raison de ne pas sanctionner le hors-jeu car le faux rebond n'est en rien consécutif à une quelconque influence de la position de hors-jeu.
- Coup d'envoi.

Loi 12 - Fautes et incorrections

54) QUESTION L12/§1/Q1

Dans le cadre de fautes commises en même temps, comment l'arbitre doit apprécier la gravité de la faute afin de déterminer la reprise du jeu ?

L'IFAB a répondu à la Section :

"Il est attendu des arbitres qu'ils fassent preuve de pertinence lors de telles situations. En conséquence, il n'est pas possible de fournir une réponse définitive au regard de « cracher » ou de « frapper ». L'appréciation des faits peut varier d'une situation à l'autre (exemples : est-ce que le crachat a atteint ou pas l'adversaire ? Quelle a été la force ou l'impact du coup de poing ? Etc...)

55) QUESTION L12/§2/Q1

Le gardien de but de l'équipe A, dans sa surface de réparation, tenant un protège-tibia à la main, détourne le ballon en corner. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Le fait de toucher le ballon avec un objet tenu en main est une faute de la Loi 12.
- Avertissement au gardien pour comportement antisportif ou exclusion s'il empêche un but d'être marqué.
- Penalty.

56) QUESTION L12/§2/Q3

À l'aide du ballon qu'il tient en mains, un gardien de but, repousse violemment, en dehors de sa surface de réparation, un attaquant qui faisait intentionnellement obstacle à son évolution et l'empêchait de dégager. L'attaquant tombe au sol et se blesse. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.
- Nomination d'un nouveau gardien de but.
- Obstacle sans contact :
 - Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.
- Obstacle avec contact :
 - Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.
- Rapport

57) QUESTION L12/§2/Q4

En possession du ballon, un gardien de but, le fait rebondir au sol avant de le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions et explications ?

- But refusé.
- Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand "il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air". Un adversaire ne peut donc pas le lui disputer.
- Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

58) QUESTION L12/§2/Q5

Tenant le ballon en mains, un gardien de but, le fait rouler au sol pour le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions et explications ?

- But accordé.
- Le gardien n'est plus considéré comme en possession du ballon, l'attaquant peut donc librement le jouer.
- Coup d'envoi.

59) QUESTION L12/§2/Q6

Sur un tir anodin d'un attaquant, le gardien de but adverse, dans sa propre surface de réparation, repousse volontairement le ballon avec les mains devant lui et le reprend immédiatement en mains alors qu'un attaquant tentait de le lui disputer. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.

- Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand "le ballon entre en contact avec une partie quelconque des mains ou des bras, sauf si le ballon rebondit sur lui ou qu'il a réalisé un arrêt".
- Coup franc indirect accordé pour l'équipe adverse à l'endroit où le gardien de but a repris le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

60) QUESTION L12/§2/Q7

Quelle attitude doit adopter l'arbitre lorsqu'un gardien de but est chargé par un adversaire ?

Le gardien de but est un joueur comme un autre et à ce titre il peut être chargé loyalement.

Par contre, un adversaire ne peut pas lui disputer le ballon lorsqu'il l'a en mains, c'est-à-dire quand :

- Le ballon entre en contact avec une partie quelconque de ses mains ou de ses bras, sauf si le ballon rebondit sur lui ou qu'il a réalisé un arrêt.
- Il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air.
- Il tient le ballon entre les mains ou entre la main et une surface (par ex. : le sol, son corps).
- Il tient le ballon sur la main ouverte.

61) QUESTION L12/§2/Q9

Un défenseur effectue un tacle régulier sur le ballon qui était jusqu'alors en possession de l'équipe attaquante. Sur ce tacle, le ballon parvient directement au gardien de but de l'équipe défendante qui s'en saisit des mains à l'intérieur de sa surface de réparation. Décisions et explications ?

- L'arbitre doit considérer le tacle comme un geste maîtrisé.
- S'il s'agit d'une passe délibérée :
 - Arrêt du jeu.
 - Coup franc indirect pour l'équipe attaquante à l'endroit où le gardien de but prend le ballon à la main, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- S'il s'agit d'un tacle pour enlever/intercepter le ballon pour éviter qu'il n'arrive à un attaquant :
 - Laisser jouer.

62) QUESTION L12/§2/Q11

Lors d'une action de jeu, un gardien de but dégage volontairement et violemment le ballon du pied sur un attaquant situé à quelques mètres de lui. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.
- Nomination d'un nouveau gardien de but.

- Coup franc direct pour l'équipe attaquante à l'endroit où se trouvait l'attaquant ou penalty s'il se trouvait dans la surface de réparation adverse.
- Rapport.

63) QUESTION L12/§2/Q13

Un gardien de but ou un joueur de champ est chargé de dégager un coup de pied de but ou un coup franc depuis sa surface de réparation. Le ballon est régulièrement botté et parcourt quelques mètres. Un attaquant se précipite pour le jouer. Le tireur, voyant que l'attaquant va récupérer le ballon, court et réussit à le dégager en le bottant. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Si le tireur a stoppé une attaque prometteuse : avertissement pour comportement antisportif.
- Si le tireur a privé l'attaquant d'un but ou une occasion manifeste de but : exclusion pour avoir annihilé une occasion de but manifeste. Nomination d'un nouveau gardien de but le cas échéant.
- Coup franc indirect à l'endroit où le tireur a touché une seconde fois le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport en cas d'exclusion.

64) QUESTION L12/§3/Q1

Un défenseur récupère le ballon du pied, jongle et, de la tête, le passe à son gardien de but. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au défenseur pour comportement antisportif.
- Un joueur qui use délibérément d'une stratégie pour passer le ballon à son gardien de but (y compris sur coup franc) de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains se rend coupable d'un comportement antisportif.
- Coup franc indirect contre le défenseur sous réserve de la procédure de la Loi 13.

65) QUESTION L12/§4/Q1

À 25 mètres du but adverse, le n°10A vient d'éliminer ses adversaires et se dirige vers le gardien de but B. Celui-ci sort alors de sa surface de réparation et ceinture l'attaquant sans parvenir à l'arrêter. L'arbitre laisse l'avantage. L'attaquant arrive à 5m du but et va marquer. Revenu en catastrophe, le n°4B dégage le ballon en ligne de but par un tacle totalement incontrôlé et très dangereux. Il ne touche pas l'attaquant. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du n°4B pour faute grossière.
- Un tel tacle constitue une mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire.
- Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif.

- Penalty pour l'équipe A.
- Rapport.

66) QUESTION L12/§4/Q2

Un défenseur, à la lutte avec un attaquant, tente de couvrir le ballon pour que son gardien s'en empare dans la surface de réparation. Le ballon reste à distance de jeu et le défenseur fait volontairement écran de son corps, sans l'usage des mains et des bras, pour stopper l'attaquant. Celui-ci vient heurter le défenseur dans le dos et les deux joueurs tombent. Mécontent, l'attaquant se relève et adresse un violent coup de pied au défenseur. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion de l'attaquant pour acte de brutalité.
- Un joueur a le droit de protéger le ballon en se plaçant entre un adversaire et le ballon pour autant que celui-ci reste à distance de jeu et que le joueur ne maintienne pas l'adversaire à distance avec les bras ou le corps. Si le ballon se trouve à distance de jeu, le joueur peut être chargé par un adversaire (dans le respect des Lois du Jeu).
- Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

67) QUESTION L12/§4/Q3

Sur un long ballon aérien, un attaquant et un défenseur s'apprêtent à le disputer de la tête. Les deux joueurs sont en pleine extension quand le coude de l'attaquant, véritablement saillant, percute l'adversaire au visage. L'attaquant parvient toutefois à dévier le ballon. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion de l'attaquant pour faute grossière
- IFAB : "la mise en danger l'intégrité physique d'un adversaire en agissant, avec violence ou brutalité, doit être sanctionné comme faute grossière".
- Coup franc direct pour l'équipe défendante, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

68) QUESTION L12/§4/Q4

Sur un long ballon aérien un attaquant et un défenseur s'apprêtent à le disputer de la tête. Les deux joueurs sont en pleine extension et le défenseur prend le dessus sur son adversaire. Il dévie le ballon vers son gardien qui le récupère et c'est à ce moment-là que l'attaquant lui assène un coup de coude. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion de l'attaquant pour acte de brutalité.
- Il ne s'agit pas d'une faute grossière puisqu'il ne dispute plus le ballon.

- Coup franc direct pour l'équipe défendante, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

69) QUESTION L12/§5/Q1

L'attaquant n°9, à 50 cm de la ligne de but adverse, n'a plus qu'à pousser le ballon de la tête dans le but. C'est un but immanquable ! À hauteur du visage de l'attaquant, un défenseur effectue alors un ciseau sans le toucher mais qui, de ce fait, ne peut marquer. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au défenseur pour comportement antisportif. En réalisant ce geste technique, autorisé par les Lois du Jeu, le joueur commet une faute de manière inconsidérée en tentant de jouer le ballon.
- Coup franc indirect pour l'équipe attaquante, sur la ligne de la surface de but, parallèle à la ligne de but, à l'endroit le plus proche de la faute.

70) QUESTION L12/§5/Q4

Un attaquant pénètre dans la surface de réparation adverse avec une occasion nette de marquer quand il est victime d'une faute de la part d'un défenseur (ou du gardien). L'arbitre siffle le penalty qui s'impose. Quelle sera la sanction disciplinaire dans les cas suivants :

a) La faute est un tirage de maillot ?

b) Le défenseur lui a fait un croc en jambe délibéré, par derrière, sans jouer le ballon ?

c) Le défenseur l'a déséquilibré tout en tentant de tacler le ballon ?

d) Le défenseur a taclé avec virulence mettant en danger l'intégrité physique de l'attaquant ?

a) et b) Exclusion du joueur fautif pour avoir annihilé une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers le but adverse.

c) Avertissement pour comportement antisportif.

d) Exclusion pour faute grossière.

71) QUESTION L12/§7/Q5

Alors que le n°9A part seul au but, le remplaçant n°13B, qui s'échauffait derrière le but, prend un ballon à un ramasseur de balles et le lance dans les pieds de l'attaquant pour le gêner. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Évacuation du second ballon.
- Exclusion du n°13B pour avoir empêché une occasion nette de but.
- Coup franc direct pour l'équipe A exécuté à l'endroit où le second ballon a interféré avec le jeu ou à l'endroit où il a touché ou aurait pu toucher l'adversaire ou le ballon du match.

- Penalty si le ballon du match ou le joueur A se trouvait dans la surface de réparation de l'équipe B.
- Rapport

72) QUESTION L12/§7/Q8

Alors que le ballon est en jeu, un joueur de l'équipe A quitte délibérément le terrain pour aller cracher sur un officiel d'équipe assis sur le banc. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur fautif pour avoir craché sur une personne.
- Officiel de l'équipe A : coup franc indirect exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.
- Officiel de l'équipe B : coup franc direct exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.
- Rapport.

73) QUESTION L12/§7/Q9

Alors que le ballon est en jeu, un joueur quitte délibérément le terrain pour aller cracher sur un agent extérieur (spectateur). Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur fautif pour avoir craché sur une personne.
- Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

74) QUESTION L12/§8/Q2

Un joueur de l'équipe A sur le terrain frappe un partenaire sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le partenaire si celui-ci est en dehors ou dans la surface de réparation adverse.
- Penalty si le partenaire se trouvait dans sa propre surface de réparation.
- Rapport.

75) QUESTION L12/§8/Q7

Lors d'une action de jeu, un attaquant de l'équipe A, au duel avec un défenseur B, parvient à centrer et, emportés par leur élan, les deux joueurs se retrouvent derrière la ligne de but. Le défenseur se retourne et frappe l'attaquant. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

- Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.
- Coup franc direct exécuté sur le point de la ligne de but le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
- Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.
- Rapport.

76) QUESTION L12/§9/Q3

Le joueur n°7 de l'équipe A reçoit un second avertissement mais, par erreur, l'arbitre ne l'exclut pas. Le jeu reprend et, sur l'action suivante, le joueur n° 7 en question marque un but. Les joueurs adverses protestent du fait de la non exclusion du n°7. Après consultation de ses assistants, l'arbitre reconnaît son erreur. Quelle sera la décision à prendre si le buteur n'est pas le n°7 ?

Que le but soit marqué par la personne supplémentaire ou un de ses partenaires, cela ne modifie pas la reprise technique à savoir :

- Exclusion du n°7 pour avoir reçu un second avertissement.
- But marqué en faveur de l'équipe B :
 - But accordé.
 - Coup d'envoi.
- But marqué en faveur de l'équipe A :
 - But refusé.
 - Balle à terre donnée au gardien de but.
- Rapport.

77) QUESTION L12/§10/Q2

Ballon en jeu. Un joueur, sur le terrain, insulte un adversaire, un partenaire ou l'arbitre, présent sur le terrain. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur pour propos injurieux.
- Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le fautif, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

78) QUESTION L12/§11/Q2

Un défenseur commet une faute passible d'avertissement. L'arbitre accorde le coup franc réglementaire mais, avant qu'il ait pu notifier l'avertissement, l'attaquant victime de la faute joue le coup franc rapidement, conformément à la loi 13, pour un partenaire qui marque. Décisions et explications ?

L'IFAB dit : "Si l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but claire avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire ; la sanction sera alors infligée au prochain arrêt de jeu".

- But accordé.
- L'arbitre devra délivrer la sanction disciplinaire avant le coup d'envoi.
- Coup d'envoi.

Loi 13 - Coups francs

79) QUESTION L13/§1/Q1

Comment l'arbitre doit-il agir en ce qui concerne le signal d'exécution d'un coup franc ?

Les directives pratiques pour les arbitres, paragraphe "utilisation du sifflet", disent :

- Il n'est pas nécessaire de siffler la reprise du jeu pour la plupart des coups francs.
- Par contre, le coup de sifflet est nécessaire pour signifier la reprise du jeu :
 - Lors d'un coup franc avec placement d'un mur à distance réglementaire.
 - Après interruption du jeu pour sanctionner disciplinairement un joueur.

80) QUESTION L13/§1/Q2

Un joueur veut jouer rapidement un coup franc à 30m du but. Un adversaire, qui n'est pas à distance réglementaire :

- a) Intercepte le ballon.
- b) Empêche délibérément l'exécution du coup franc.

a) L'arbitre doit laisser le jeu se poursuivre.

b) L'arbitre ne doit pas permettre l'exécution du coup franc. Il avertira le fautif pour avoir retardé la reprise du jeu.

81) QUESTION L13/§1/Q3

Alors que l'arbitre est en train de placer le mur, aux abords de la surface de réparation, le tireur du coup franc exécute la remise en jeu avant le signal de l'arbitre. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au tireur pour comportement antisportif.
- Quel que soit le résultat du tir, le coup franc est à recommencer.

82) QUESTION L13/§2/Q1

Un but a été marqué directement sur un coup franc indirect accordé à l'équipe attaquante dans la surface de réparation adverse, alors que l'arbitre n'a pas levé le bras avant son exécution. Décisions et explications ?

- But refusé.
- Les Lois du Jeu sont formelles, l'arbitre a l'obligation de lever le bras lors des coups francs indirects, y compris lors de l'exécution dans la surface de réparation pour l'équipe attaquante.
- Coup franc indirect à refaire.

83) QUESTION L13/§3/Q1

Lors d'un coup franc direct, l'arbitre a donné le signal mais avant le botté du ballon :

a) Un défenseur s'approche à moins de 9,15m du ballon ou commet une faute sur un adversaire. Décisions ?

- 1) Si le but est marqué,
- 2) Si le ballon va en sortie de but,
- 3) Si le ballon est détourné en corner,
- 4) Si le ballon revient en jeu.

- Dans le 1er cas : But accordé. Coup d'envoi.
- Dans les autres cas : Avertissement au fautif pour non-respect de la distance ou comportement antisportif. Coup franc à rejouer.

b) Un attaquant gesticule devant un mur formé de moins de trois joueurs ou commet une faute sur un adversaire. Décisions ?

- Avertissement au fautif pour comportement antisportif.
- Dans le 1er cas : But refusé. Coup franc à recommencer.
- Dans les autres cas : Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

84) QUESTION L13/§3/Q6

Un coup franc est accordé à l'équipe A dans sa surface de réparation. Le gardien de but lève le ballon vers un partenaire situé sur le terrain (dans ou hors de la surface de réparation) qui le lui renvoie de la tête. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Aucune sanction disciplinaire.
- Coup franc est à refaire.

85) QUESTION L13/§4/Q1

Un coup franc indirect est tiré par un défenseur n°5B depuis sa surface de réparation. Le ballon est renvoyé involontairement par l'arbitre vers le but. Ce même défenseur, pour l'empêcher de pénétrer dans son but, touche le ballon de la main mais n'y parvient pas. Décisions ?

Dans tous les cas :

- But refusé.
- Si l'arbitre était dans la surface de réparation :
 - Balle à terre donnée au gardien de but.
- Si l'arbitre était hors de la surface de réparation :
 - Balle à terre donnée à l'équipe B à l'endroit du contact avec l'arbitre.

86) QUESTION L13/§4/Q3

Lorsqu'un mur est formé par une équipe, que savez-vous de la position des attaquants par rapport au mur ?

- Lorsqu'un mur de moins de trois joueurs est formé, un ou des attaquants peuvent se positionner dans le mur ou aux alentours à moins d'un mètre.
- Lorsqu'un mur de trois joueurs ou plus est formé, un ou des attaquants doivent être à au moins un mètre du mur.
- Il appartient aux arbitres de faire respecter cette distance d'un mètre avant l'exécution du coup franc.

87) QUESTION L13/§4/Q4

L'arbitre siffle un coup franc pour l'équipe A à 20 mètres des buts de l'équipe B. L'équipe B forme un mur de cinq joueurs. L'arbitre met à distance réglementaire les attaquants de l'équipe A. Au moment où un attaquant A joue le coup franc, un partenaire s'approche à moins d'un mètre du mur. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Coup franc indirect pour l'équipe B à l'endroit de l'infraction.

88) QUESTION L13/§4/Q5

L'arbitre siffle un coup franc pour l'équipe A dans sa propre surface de réparation. À quel moment le ballon est-il en jeu ?

- Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé.

Loi 14 - Penalty

89) QUESTION L14/§1/Q1

Après le coup de sifflet de l'arbitre, à quel moment le ballon est en jeu lors de l'exécution d'un penalty ?

- Le ballon est en jeu dès qu'il a clairement bougé en direction du but adverse.

90) QUESTION L14/§3/Q3

Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but s'avance avant que le ballon ne soit botté et le tir est exécuté. Décisions ?

- Le ballon pénètre dans le but :

- But accordé.
- Coup d'envoi.

- But ne pénètre pas dans le but :

| Le gardien de but a au moins un pied sur sa ligne de but :

- Laisser jouer ou reprise consécutive à l'arrêt.

| Le gardien de but n'a pas au moins un pied sur sa ligne de but :

- Pas d'influence sur le tireur (ballon hors du but ou sur un montant et/ou barre transversale) : laisser jouer ou reprise consécutive à l'arrêt.
- Influence sur le tireur ou tir repoussé par le gardien : arrêt du jeu. Mise en garde du gardien de but. Penalty à refaire.

91) QUESTION L14/§3/Q4

À la 30ème minute de match, lors de l'exécution d'un penalty, quelles décisions devra prendre l'arbitre si :

| a) Le tireur use d'une feinte illégale entre le signal de l'arbitre et le botté ?

- Dans tous les cas : arrêt du jeu ou but refusé. Avertissement au tireur pour comportement antisportif. Coup franc indirect sur le point de penalty.

| b) Le tireur et le gardien de but se rendent coupables en même temps d'une infraction ?

- Dans tous les cas : arrêt du jeu ou but refusé. Avertissement au tireur pour comportement antisportif. Coup franc indirect sur le point de penalty.

92) QUESTION L14/§4/Q4

Un attaquant, autre que le botteur du penalty, entre le signal et le botté, pénètre dans la surface de réparation ou s'approche à moins de 9,15 m du ballon (faute d'empiètement). Décisions ?

- Dans tous les cas, pas d'avertissement au joueur qui a pénétré dans la surface de réparation.
- But marqué : but refusé. Penalty à recommencer.
- Ballon en sortie de but : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Ballon sort en corner : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Ballon sort en ligne de touche : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Ballon revient en jeu : sous réserve de l'avantage, coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.

N.B. : dans le cas du penalty à la fin du temps réglementaire, dans tous les cas, celui-ci n'est pas à recommencer. Fin de la période ou du match.

93) QUESTION L14/§5/Q1

Un joueur, bottant un penalty, feinte le gardien avant de tirer. Décisions ?

Il est permis au tireur de réaliser une feinte lors de l'exécution d'un penalty.

Par contre, la feinte est considérée comme illégale lorsque, après avoir terminé sa course, tout juste avant de botter le ballon, le tireur fait semblant de botter, pour attendre le plongeon du gardien de but et botte seulement ensuite. On doit considérer que cela rompt la fluidité et le rythme du botté. La dernière foulée et le tir doivent donc constituer un ensemble fluide et un même mouvement. Dans ce cas, le tireur sera averti pour comportement antisportif.

94) QUESTION L14/§5/Q6

Le joueur identifié, chargé du botté, s'élanche et passe au-dessus du ballon sans le toucher. Dans le même temps, un de ses coéquipiers, régulièrement placé, le suit et effectue le tir à sa place. Décisions si :

a) Le but est marqué.

b) Le ballon va en sortie de but.

c) Le ballon est détourné en corner, en ligne de touche ou bien revient en jeu.

- Si le but est marqué : but refusé.
- Avertissement aux deux joueurs pour comportement antisportif.
- Dans tous les cas : coup franc indirect sur le point de penalty.

N.B. : dans le cas du penalty à la fin du temps réglementaire, dans tous les cas, fin de la période ou du match.

95) QUESTION L14/§8/Q2

Penalty. Le joueur tire avant le signal de l'arbitre. Décisions ?

- Dans tous les cas, le penalty est à recommencer.

Loi 15 - Rentrée de touche

96) QUESTION L15/§1/Q1

Rentrée de touche effectuée correctement par l'équipe A, à l'intention de son gardien de but. Celui-ci, situé à l'extérieur de sa surface de réparation, contrôle le ballon du pied et le ramène dans sa surface puis s'en saisit des mains. Décisions et explications ?

Le gardien contournant volontairement la loi, devra être sanctionné par un coup franc indirect à l'endroit où il se saisit du ballon des mains, sous réserve de la procédure de la loi 13.

97) QUESTION L15/§2/Q1

Lors d'une rentrée de touche, le ballon rebondit à l'extérieur du terrain avant d'y pénétrer. Décisions ?

Que la rentrée de touche soit régulière ou irrégulière : à refaire par la même équipe au même endroit.

98) QUESTION L15/§2/Q4

Sur une rentrée de touche, un joueur, adversaire de celui qui fait la remise en jeu, se place sur la ligne de touche ou près de celle-ci. Quelle doit être l'attitude de l'arbitre, voire de l'arbitre assistant, en cette circonstance ?

Le joueur adverse doit se tenir à une distance d'au moins 2 mètres du point de la ligne de touche où doit être effectuée la rentrée de touche.

L'arbitre ou l'arbitre assistant doit faire respecter cette distance.

Si le joueur n'obtempère pas, il reçoit un avertissement pour comportement antisportif.

Loi 16 - Coup de pied de but

99) QUESTION L16/§2/Q4

Coup de pied de but pour l'équipe A. Le ballon est joué et à ce moment-là, un adversaire l'intercepte dans la surface de réparation et marque un but contre l'équipe A. Décisions ?

- L'attaquant était dans la surface de réparation au moment où le ballon a été botté :

- But refusé.
- Coup de pied de but à refaire.
- L'attaquant n'était pas dans la surface de réparation au moment où le ballon a été botté :
- But accordé.
- Coup d'envoi.

Loi 17 - Corner

100) QUESTION L17/§1/Q2

À cause du vent, le poteau de corner flexible empêche l'exécution du corner. Le botteur décide de le retirer. Décisions ?

Il n'est pas possible de retirer le poteau de corner. Un partenaire viendra le tenir le temps de l'exécution.

Mémo 1 : Avertissements pour comportement antisportif

Un joueur doit être averti pour comportement antisportif notamment s'il :

- tente de tromper l'arbitre en faisant par exemple semblant d'être blessé ou victime d'une faute (simulation) ;
- permute avec le gardien de but pendant le jeu ou sans l'autorisation de l'arbitre (cf. Loi 3) ;
- commet, de manière inconsidérée, une faute sanctionnée par un coup franc direct ;
- touche le ballon de la main pour perturber ou stopper une attaque prometteuse ou la stopper ;
- commet toute autre infraction pour perturber ou stopper une attaque prometteuse, sauf lorsque l'arbitre accorde un penalty pour une faute où le joueur a tenté de jouer le ballon ;
- annihile une occasion de but manifeste de l'adversaire en commettant une faute avec intention de jouer le ballon et si l'arbitre accorde un penalty ;
- joue le ballon de la main pour tenter de marquer un but (que sa tentative réussisse ou non) ou pour empêcher l'adversaire de marquer un but, sans y parvenir ;
- trace des marques non autorisées sur le terrain ;
- joue le ballon alors qu'il est en train de quitter le terrain après en avoir reçu l'autorisation ;
- se comporte d'une manière irrespectueuse envers l'esprit du jeu ;
- use délibérément d'une stratégie pour passer le ballon (y compris sur coup franc) à son gardien de but de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains ;
- distrait verbalement un adversaire durant le jeu ou à la reprise du jeu.

Source : Lois du Jeu 2020/21, p. 114 et 115

Mémo 2 : Infractions passibles d'exclusion

Un joueur, un remplaçant ou un joueur remplacé qui commet l'une des fautes suivantes doit être exclu s'il :

- empêche l'équipe adverse de marquer un but, ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation) ;
- empêche de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste à un adversaire se dirigeant vers le but (mais pas forcément directement) du joueur fautif en commettant une faute passible d'un coup franc (sauf précision apportée à la section suivante) ;
- commet une faute grossière ;
- crache sur /vers ou mord quelqu'un ;
- commet un acte de brutalité ;
- tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers ;
- reçoit un second avertissement au cours du même match ;
- pénètre dans la salle de visionnage.

Source : Lois du jeu 2020/21, p. 116

Mémo 3 : Balle à terre (Sous réserve de la procédure de la Loi 8)

Dorénavant, lorsque la question ne précise pas l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt de jeu, l'expression « sous réserve de la procédure de la Loi 8 » employée dans les « questions/réponses » et les questionnaires répond aux situations suivantes :

La balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment où le jeu a été arrêté,

- le ballon se trouvait dans sa surface de réparation, ou
- la dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation.

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon a pour la dernière fois été touché par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre, tel que précisé au point 1 de la Loi 9.

Tous les autres joueurs doivent se trouver au moins à 4 m du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu.

Source : Guide des lois du jeu QUESTION L8/§2/Q1